



Deuxième conférence d'examen du Traité Ciel ouvert (7-9 juin 2010)

Déclaration de M. Didier GONZALEZ,
Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'OSCE,
lors de la séance d'ouverture.

Madame la présidente,

Permettez-moi de vous remercier pour la dynamique très utile que vous nous avez apportée grâce à la pertinence de vos propos et à la clairvoyance des orientations du Traité que vous nous avez proposées pour contribuer durablement au caractère indivisible de notre sécurité commune. Je remercie également son excellence Monsieur l'Ambassadeur pour la mise en perspective des cinq dernières années qu'il nous a présentée.

Alors que débute cette deuxième conférence d'examen du traité Ciel ouvert, au moment où nous nous sommes engagés dans un dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne qui pourrait prochainement faire l'objet d'un sommet, la France est heureuse de profiter de cette occasion pour saluer le succès de sa mise en œuvre par l'ensemble des Etats Parties.

Depuis la première conférence d'examen en 2005, les Etats parties ont pu mesurer l'étendue du potentiel offert par le Traité Ciel ouvert et sa capacité à accroître la confiance et la transparence entre eux et entre leurs armées au fil des missions. La pleine application des dispositions du traité depuis 2006 a contribué à une profonde évolution des relations interétatiques en Europe. Ce faisant, le régime Ciel ouvert est progressivement entré dans une phase de maturité. À cet égard, la conduite du 500^e vol d'observation, il y a deux ans, a constitué une importante étape.

Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir et veiller à garantir une application du Traité toujours plus efficace et performante en dépit de contraintes inhérentes à chacun des Etats parties.

Cette conférence d'examen, doit nous aider à porter un regard attentif sur les cinq années qui se sont écoulées depuis la dernière conférence afin d'examiner ce qui est perfectible pour les années à venir sur la base d'une vue d'ensemble du fonctionnement du traité.

Dans ce cadre, il nous semble que la sécurité européenne tirerait grandement profit d'une ouverture accrue en direction des autres Etats participants de l'OSCE. Cette conférence devrait donc servir à identifier les obstacles à surmonter pour que les Etats participants de l'OSCE intéressés puissent accéder au régime Ciel ouvert dans un avenir prévisible. En effet, dans le domaine de la maîtrise des armements, le Traité Ciel ouvert est un instrument incontournable de transparence et de confiance que nous devons continuer à promouvoir auprès des autres Etats participants de l'OSCE.

Par ailleurs, la France est consciente des efforts financiers que nécessite l'application de ce Traité. Toutefois, nous savons que la mise en œuvre d'outils de prévention des crises tels que le traité Ciel Ouvert a des coûts très inférieurs à n'importe quelle gestion de conflit. Il nous faut donc nous attacher à trouver les voies qui nous permettront de rendre ensemble ce Traité aussi efficace qu'efficace.

Mais, à plus court terme, nous devons nous atteler à approfondir sa mise en œuvre en l'adaptant aux évolutions technologiques de notre temps. A cet effet, la France salue la volonté des Etats parties de faciliter au plus vite l'utilisation de la technologie numérique déjà concrétisée par l'adoption de la révision de la décision 14 et, bientôt espérons-nous, par celles de la révision de la décision 17 et de la décision XYZ, à laquelle il faudrait peut être attacher une dénomination plus seyante. Fruit d'une réflexion commune engagée à l'issue de la première conférence d'examen, cette adaptation aux technologies modernes permettra au régime Ciel ouvert de conserver toute sa pertinence stratégique et politique. La France attache une importance majeure à la poursuite des efforts vers la réalisation de cet objectif fondamental.

Madame la présidente,

Permettez-moi pour terminer de souhaiter un plein succès à cette conférence d'examen et d'émettre un vœu : Il serait regrettable que les propositions concrètes qui seront faites durant ces trois jours restent lettre morte. A notre humble avis, la Commission consultative Ciel ouvert et les groupes de travail informels devront étudier avec attention celles qui présentent le plus d'intérêt afin d'améliorer toujours et encore l'image exemplaire de ce Traité.